DIX-NEUVIEME SERIE No. 24

UN POUR TOUS — TOUS POUR UN

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses d'Egypte de Syrie et de Palestine

MERCREDI 17 JUIN 1942

REDACTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION : ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22, Rue Kasr El Nil — Téléphone No. 40938

Crédit Immobilier Suisse - Egyptien

Société Anonyme

CAPITAL : Actions 1.884.500 Fr. Suisse
Obligations 1.845.000 Fr. Suisses

Siège Social: GENEVE
Siège Administratif: LE CAIRE
8, Rue El-Cheikh Aboul Sebaa— Tél.: 49754.
R.C. 12633 Caire

Département Gérance :

Gestion d'immeubles au Caire et à Alexandrie

Gestion de domaines agricoles en Basse et Haute-Egypte

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY, S.A.E.

Président du Conseil d'Administration:
M. OSWALD J. FINNEY
Vice-Présidents:
MM. Georges ALLEMANN et ALY PACHA YEHIA

ASSURANCES:
INCENDIE, ACCIDENTS
TRANSPORTS, etc.

Siège Social à ALEXANDRIE:
Immeuble de la Société
12, Boulevard Saad Zaghloul
Succursale du Caire:
17, Rue Kasr el Nil

CHRONIQUE NATIONALE

Partis politiques et communauté nationale

(Suite et fin).

Voilà donc, Messieurs, hâtivement analysées, les principales causes internes de notre actuel malaise helvétique. Je les résume dans les quatre propositions que voici:

1° Dès l'origine de leur difficile et combattive histoire, nos ancêtres se sont toujours montrés non seulement jaloux de leur commune indépendance fédérale, mais aussi extrêmement ardents et tenaces dans la défense de leurs intérêts locaux et particuliers.

2° Ces qualités, si elles expliquent le succès remarquable avec lequel ils ont, pendant des siècles, soutenu la lutte pour leur pénible existence politique et économique, ne leur ont jamais facilité la collaboration au sein de la communauté nationale.

3° Au cours du siècle écoulé, quatre circonstances historiques sont venues donner à cette collaboration les caractères particuliers que nous lui voyons aujourd'hui. Ce sont: l'avènement de la démocratie moderne, la création de l'Etat fédératif, le développement d'un interventionnisme fédéral de plus en plus actif et restrictif à la fois, et enfin la transformation graduelle des partis politiques en instruments pour la défense d'intérêts professionnels et régionaux divergents.

4° Des caractères permanents de notre esprit public et de ces quatre circonstances récentes, il résulte que notre solidarité helvétique nous apparaît parfois comme soumise à de bien redoutables épreuves.

* * *

Si tel est mon diagnostic, quelle sera ma thérapeutique?

Je serai plus bref à ce propos. Encore une fois, ce n'est pas le jeune député au Conseil national, mais seulement le vieux professeur de sciences politiques qui parle. Et les gens de science, quand ils sont sages, aiment mieux s'en tenir au passé, qu'ils peuvent tant bien que mal connaître, plutôt que de se livrer, sur l'inconnaissable avenir, à des spéculations qui échappent totalement à leur compétence.

Et, tout d'abord, qu'on n'aille pas s'imaginer que je considère l'état actuel de notre éternel patient helvétique comme désespéré, ni même comme aussi critique qu'il l'a maintes fois été dans le passé.

Si j'ai cru devoir analyser les causes de son malaise, c'est-à-dire les facteurs de désunion qui nous travaillent, ce n'est nullement pour en conclure qu'ils auront fatalement raison de sa santé, c'est-à-dire de notre union nationale. Celle-ci m'apparaît au contraire comme infiniment mieux assurée non seulement qu'il y a un siècle, où nous marchions à la guerre civile, mais encore qu'au cours d'aucun des siècles antérieurs.

Dans le bel et viril discours qu'il prononça sur la plaine du Grutli le 21 juillet dernier, le conseiller fédéral de Steiger a été jusqu'à déclarer:

«Wohl noch selten war das Schweizervolk so einig, wie heute».

Il est difficile, lorsqu'on vient de Genève en 1941, de souscrire sans réserve à un jugement pareil. Nous ne pouvons pas oublier, en effet, que c'est la prudence patriotique qui a fait exclure de notre vie publique cantonale plus d'un tiers des électeurs habituels. Mais malgré cela,, je ne suis pas très loin de partager le robuste optimisme de l'éminent magistrat que j'ai cité. Il ne compte, du reste, nulle part des amis plus dévoués et plus reconnaissants qu'auprès de son ancienne «alma mater genevensis».

Quoi qu'il en soit de la santé morale de notre communauté nationale, des menaces qui pèsent sur elle, si je les ai bien reconnues et définies, la plupart ne sauraient être écartées, mais seulement contrebattues.

Même s'il était en notre pouvoir de faire perdre à nos compatriotes helvétiques la rudesse, l'énergie farouche et l'ardeur à la lutte, qui ont toujours fait leur mérite et leur succès, mais qui n'en ont jamais fait des compagnons à l'humeur particulièrement facile, nous nous en garderions bien. Les beaux et spirituels jeunes gens, dont certains maîtres de la Renaissance italienne ont évoqué la grâce pensive et la charmante douceur, feraient sans doute des convives plus agréables, des interlocuteurs plus subtils et des compatriotes plus conciliants que les rudes lutteurs qu'a immortalisés le génie de notre Hodler. Oui, mais auraient-ils fait la Suisse?

Nous ne voudrions pas davantage répudier ni la démocratie, ni l'Etat fédératif. Si ces institutions ont favorisé l'unité de notre politique plus que la cohésion de notre esprit public, nous y sommes attachés comme à des éléments essentiels de notre patrimoine national.

Quant à l'étatisme, ses inconvénients et ses dangers sont, à mes yeux, beaucoup plus manifestes, et ses avantages beaucoup moins certains. Mais qui pourrait songer à l'extirper d'un coup de bistouri du corps helvétique, même s'il y voyait, comme je ne puis m'empêcher d'y voir, une tumeur maligne, un véritable cancer rongeur? Il faudrait être bien ignorant des nécessités et des possibilités présentes pour oser recommander aujourd'hui une telle opération. Mais les difficultés et les périls qu'elle présentera, même lorsque des circonstances plus favorables permettront peut-être de l'envisager, attestent la gravité du mal et l'étendue de ses ravages.

Faut-il, enfin, dissoudre les partis politiques, ou leur interdire de se faire les avocats des intérêts professionnels de leurs membres? Les partis politiques sont les instruments nécessaires et par conséquent légitimes de la démocratie. Et tant que l'Etat interviendra dans la vie économique pour y favoriser les uns au dépens des autres, il est chimérique d'espérer que ces instruments seront réservés au seul service de l'intérêt général.

C'est bien sur ce terrain, cependant que se livre la principale bataille de notre époque. De l'issue de cette bataille dépendra l'avenir de la Suisse et, peut-on ajouter, du monde entier.

La liberté politique et la démocratie, qui en est née, pourront-elles survivre indéfiniment aux assauts de plus en plus violents que leur livre, depuis deux générations, l'interventionisme économique, devenu étatisme, et en passe de devenir totalitarisme?

Je ne parle pas, bien entendu, de notre politique de guerre. Guerre et liberté politique, guerre et démocratie, sont des ennemies jurées qui n'ont jamais pu cohabiter pacifiquement sous le même toit. Tant que se prolongeront les hostilités en Europe et autour de l'Europe, le peuple suisse ne pourra et ne devra former qu'une nation armée, c'est-à-dire une armée proprement dite. Or, une armée dont les soldats invoqueraient des libertés démocratiques pour se soustraire aux devoirs que leur prescriraient leurs chefs, serait une armée vaincue d'avance.

Non, quand je parle de l'avenir de la liberté politique et de la démocratie, je songe à la paix, dont il faut tout de même espérer que nous la reverrons un jour. Et quand je n'évoque les dangers qui menacent la liberté politique et la démocratie, il ne s'agit pas, dans mon esprit, des nécessités militaires, celles-ci, encore une fois, sont exclusives de ces privilèges. Il s'agit des exigences futures du régime économique que nous nous donnerons ou qui nous sera imposé dans l'après-guerre.

Quel sera-t-il, ce régime? sera-ce le libéralisme que nous avons connu, sous lequel nous avons joui d'un degré d'indépendance politique et de prospérité matériel sans précédent dans nos annales nationales, mais que nous avons plus ou moins consciemment et délibérément répudié? Sera-ce le totalitarisme étatiste, qui triomphe ailleurs, mais que nous sommes unanimes à repousser, parce qu'il convient moins qu'à tout autre à un petit pays démocratique, fédaliste et exportateur, tel que le nôtre? Ou sera-ce quelque régime intermédiaire?

A vrai dire, c'est bien cette troisième possibilité qui apparaît comme la plus probable. Ce serait même la plus souhaitable, si nous pouvions espérer que ses auteurs réalisent le miracle de concilier la liberté avec la sécurité, le travail productif avec le travail assuré, la concurrence féconde et favorable à l'initiative des plus capables avec l'ordre compatissant à la misère des plus faibles et respectueux des légitimes intérêts de tous.

Il faut reconnaître, cependant, que jusqu'ici les expériences faites avec un tel régime intermédiaire ont été, en Suisse comme ailleurs dans le monde, terriblement décevantes. A la liberté il a fait succéder, non l'ordre public, mais l'anarchie des monopoles privés, mal tempérée par l'arbitraire gouvernemental; à l'abondance et au bon marché, il a substitué la rareté artificielle et la vie chère; à la production déchaînée, il a fait suivre, non une juste réglementation dans l'intérêt de tous, mais des faveurs assurées aux moins capables et des restrictions dictées par la peur du progrès technique et par le désir de s'en défendre. Et enfin, pour toutes ces raisons, il expose sans cesse la communauté nationale à de bien inquiétantes tensions intérieures.

De plus, un tel régime économique a tendu chez nous, et tend presque nécessairement partout, à rendre illusoire toute démocratie véritable, tout gouvernement éclairé selon la volonté des gouvernés.

William E. Rappard.

(Suite en page 4).

LETTRE DE SUISSE

DANS UNE COLONIE PENITENTIAIRE

Le vaste plateau qui s'étend entre les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne, le Seeland, est méconnu. Il constitue une des régions les plus attachantes de notre pays. Cet essai de plaine, avec ses vastes cultures, ses marécages, ses rives lacustres, ses bosquets, ses saules, ses canaux et ses tourbières est empreint d'un charme intense. Tenez, il faut voir le Seeland au crépuscule, déjà tout chargé de brumes bleues, tandis que les Alpes s'éteignent à l'horizon et, qu'à l'Est comme à l'ouest, la plaine s'étend, presque infinie. Des chars emplis de légumes roulent sur les routes rectilignes ou les chemins sablonneux de la toundra. Des corbeaux croassent sur des chênes ou des poiriers chargés de gui. Des vols de mouettes viennent des lacs voisins et des champs de roseaux devenus réserves ornithologiques, véritables volières aux confins d'un monde.

Je descends à la petite gare de Champion (Gampelen), première station du Seeland bordé d'opulents villages aux fermes cossues. Une voiture attelée m'attend. Un brouillard épais pèse sur les marais. Nous nous enfonçons dans la nuit. Au loin, du côté du lac de Neuchâtel, quelques lumières apparaissent: Witzwill, colonie pénitenciaire. La route, puis un chemin rural large comme une piste, nous conduisent vers les vastes bâtiments de l'établissement. Hangars immenses, fermes et écuries, maisons d'habitations entourent le pénitencier aux petites fenêtres à barreaux.Cinq cents personnes vivent là.

Réunis dans une grande salle, aux murs ornés d'inscriptions bibliques en français et en allemand, les détenus, leurs gardiens, le personnel de la colonie ainsi qu'une cinquantaine de déserteurs de diverses nationalités sont assis sur les bancs, vêtus de gris jaune ou du vêtement de travail des volontaires. Deux de ces réclusionnaires jouent du piano et du violon. Puis, M. Kellerhals, fils, le directeur, présente le conférencier. Ce dernier s'adresse à un public attentif, vibrant observateur, prêt à interpréter toutes les nuances, réagissant aux plus petites allusions, à la fois bienveillant et toujours sur ses gardes, conquis, mais méfiant, soumis et révolté. Comme dans une classe, une quinte de toux erre dans la salle. Les yeux, dans ces visages rasés, ont une expression plus vive. Il semble aussi que les traits sont plus accusés, les expressions sont fermées, la bouche est pincée ou ricane, mais il faudrait peu de chose pour la faire rire, sourire. et pour que des larmes emplissent soudain les yeux. La conférence terminée, le duo se produit encore. Puis, corridor par corridor, les détenus sont conduits dans leur cellule.

Auparavant, cependant, pour marquer la circonstance, deux détenus, à la porte, distribuent un petit pain à chaque homme. Les grilles des hauts corridors s'ouvrent, puis se referment, dans un grand brouhaha de chuchotements et de souliers ferrés traînés sur la pierre. La vie continue dans la nuit. L'horaire d'hiver est le suivant: diane à 6 heures, travail dans les champs à sept heures, jusqu'à six heures du soir avec interruption d'une heure à midi et de vingt minutes à quatre heures. Les dimanches sont libres: courte promenade, autorisation de fumer une cigarette. Tous les détenus qui entrent dans la colonie travaillent en plein air, dans les cultures, au triage des balayures de la ville de Berne, qui font des montagnes, aux gadoues ou au drainage, puis selon leur santé, ou leur formation professionnelle, ils sont répartis dans les ateliers de mécanique, de cordonnerie, à la lingerie, à la cuisine, ou, encore, à l'imprimerie qui édite un journal mensuel.

Le domaine de Witzwill constitue une des plus grandes exploitations agricoles de Suisse. Cent chevaux, sept cents bêtes à corne, huit cents porcs, cinq cents moutons, sept cents poules vivent sur ce domaine qui possède aussi son alpage. Céréales, maïs, tournesols, soya, pommes de terre, betteraves à sucre, légumes et asperges sont cultivés sur des étendues énormes, la superficie de Witzwill étant de 2700 poses bernoises, chacune de 36 ares. Le foin, la paille, les roseaux, la tourbe, le bois sont produits en quantité, et, sans faire de concurrence à l'initiative privée, la colonie vit le plus possibles sur ses propres ressources. Grâce à une exploitation moderne et évidemment à la main-d'oeuvre, cette colonie pénitenciaire non seulement ne coûte pas à l'Etat de Berne, mais, encore, elle est devenue une source de revenus, MM. Kellerhals, père et fils, ont su être à la fois des éducateurs incontestés, des administrateurs avisés et des agronomes, un peu jalousés dans le Seeland, de grand mérite.

L'Etat de Neuchâtel n'a pas de pénitencier. Il envoi ses détenus à Witzwill. Jadis, chaque pensionnaire lui coûtait cinq francs par jour. A Witzwill une journée d'homme lui revient à soixante quinze centimes. Chaque année, une commission du Grand Conseil se rend à l'établissement et constate que les détenus Neuchâtelois, une quarantaine actuellement, sont humainement traités et que les soins moraux et matériels dont ils sont assurés peuvent contribuer à leur rééducation. Le travail et la discipline constituent des correcteurs de conscience capables de réintégrer dans la société des hommes qui n'étaient pas soumis à ses lois. Suisses romands et Suisses allemands travaillent ensemble, dans les mêmes équipes, subissant ainsi le même traitement.

Dans la nuit totale et le silence absolu de ce village aux confins du marais, dans l'épais brouillard, une voiture attelée d'un bon trotteur me conduit à la petite gare. Sur le siège, le col relevé, je ne distingue que le halo de notre falot. Le cheval, effrayé par un oiseau de nuit, fait un écart. Chaque année, malgré une surveillance rigoureuse, des détenus parviennent à s'évader. La plupart même après deux ou trois jours durant lesquels ils restent tapis dans un marais, un canal, un petit bois, sont repris avant qu'ils aient pu s'éloigner du domaine.

D'autres se cachent dans les roseaux, errent ou se perdent dans les brumes du marais, où ils tournent des heures. Bien peu gagnent le large et pour peu de temps. Actuellement d'ailleurs, sans cartes d'alimentation, ils ne peuvent aller bien loin. Ces évadés, souvent les plus fortes têtes, sont mis au cachot, une fois repris. Ils couchent sur la terre; un jour ils reçoivent du pain et de l'eau, l'autre, de la soupe. Ce régime dure de deux à trois semaines et, le plus souvent, la remise traditionnelle de la peine de mort leur est refusée.

J'entends décroître dans la nuit le trot du cheval qui se dirige vers la colonie aux confins du Seeland, près de la réserve des oiseaux ou de grands cormorans, perchés sur les balises, dorment sur une patte, tandis que la chouette hulule dans la boulaie.

J. E. CHABLE

LA SEMAINE EN SUISSE

LE DISCOURS DE M. PILET-GOLAZ AU CONSEIL NATIONAL L'OEUVRE HUMANITAIRE DE LA SUISSE DANS LE CONFLIT MONDIAL

Les Chambres fédérales à la fin de la semaine écoulée, ont clos leur session ordinaire d'été. Elles ont accompli leur travail de contrôle et examiné les rapports nombreux du Conseil fédéral, tant sur sa gestion durant l'année 1941 que sur l'usage des pouvoirs extraordinaires qu'il détient depuis septembre 1939.

On a étudié et ratifié le compte d'état pour le dernier exercice. On a mis au point le projet de revision constitutionnelle relatif à l'organisation des transports. On a discuté une somme impressionnante de motions et dinterpellations.

Nous n'avons pas l'intention, aujourd'hui, de résumer à votre intention, les travaux de nos Conseils législatifs pendant les deux semaines qu'ils ont consacré à cet effet. Nous voudrions simplement évoquer un épisode qui se déroula au Conseil national et qui marqua, pour les députés comme pour l'observateur professionnel, un des sommets des débats.

Ce ne fut pas une bataille parlementaire à proprement parler. Tout le monde, pour une fois, était d'accord.

Ce fut le jour, — jeudi dernier exactement, — où le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz, répondit à un député socialiste sur le sujet du secours aux enfants étrangers.

(Lire la suite en page 3)

LA SUISSE D'HIER

LE ROI DU SIMPLON

Il est impossible de passer à Brigue, même si c'est pour s'enfourner dans le tunnel du Simplon, sans être frappé par la haute et massive silhouette qui domine la petite cité. C'est une première vision d'Italie au pied de la barrière des Alpes que ce vaste quadrilatère aux façades immenses et rugueuses, percées d'une multitude de fenêtres et de meurtrières, entourant une imposante cour intérieure, à plusieurs étages d'arcades. Son faite dépassant de beaucoup celui des maisons de la ville est rendu plus majestueux encore par les trois hautes tours d'angle qui le surmontent. Elles ont un aspect à la fois religieux et guerrier. Coiffées de clochetons métalliques, elles tiennent du campanile et du donjon. On pense à ces puissants palais italiens, qui semblent absorber la modeste cité blottie à leur pied, comme à Urbino. Devant cette vision de maison forte, on évoque aussi San Giminiano, *la città turrita.*

Lorsqu'il fut construit, au milieu du XVIIe siècle, le palais Stockalper était la maison particulière la plus vaste de la Suisse. Aucun patricien bernois, aucun opulent bourgeois de Zurich, aucun financier genevois, aucun grand commerçant de Bâle n'était plus spacieusement ni plus seigneurialement logé que Gaspard de Stockalper, dans sa maison de Brigue. Il devait s'y sentir d'autant plus souverain que sa demeure paraissait de proportions plus royales encore à l'époque où il l'édifia. Sur toutes les estampes antérieures à la construction du chemin de fer, le palais semble à lui seul occuper une superficie plus grande que l'ensemble du bourg.

* * *

Son propriétaire était une manière de marquis de Carabas. De Martigny à Domo d'Ossola, ses propriétés s'étendaient sur trente lieues. Il possédait des maisons, des auberges, des péages, des soustes. Pendant trente ou quarante ans, il monopolisa tout le trafic du Simplon, dont il avait refait, à ses frais, le chemin muletier. Il construisit à Gondo et près du sommet du col des entrepôts et des refuges en forme de maisons fortes dont les murs ont bravé les siècles et qu'on voit encore. Il possédait des alpages, des troupeaux immenses, des vignes. Son génie commercial s'étendait à tout. Il avait monopolisé jusqu'aux escargots du pays et s'était assuré l'exclusivité, plus fructueuse, des mines. Pendant quarante ans, il fouilla les entrailles des montagnes à la recherche de l'or à Gondo, du galène à Goppenstein, du plomb a Naters et à Mörel, du cuivre à Préjean, dans le val d'Hérens, du fer dans la vallée de Ganter où il avait établi des hauts fourneaux, des forges et des ateliers. Surtout, il s'était assuré la égale du sel. Cette ressource contribua grandement à l'édification de sa fortune, mais fut aussi sa perte.

Il ne négligeait aucune source de revenu. Il était propriétaire d'un régiment au service du Piémont, de compagnies au service d'Espagne, de France et d'Allemagne. Le roi de France lui demanda un jour s'il n'allait pas recouvrir son palais d'un toit d'or avec toutes les sommes qu'il avait reçues de lui.

Le sel, qu'il transformait en or, arrivait de Milan par le Simplon, où il commendait en souverain, et de France par Saint-Gingolph. Il s'avisa que par cette dernière route, le roulage lui coûtait cher. Il prit l'initiative du premier canal navigable établi en Suisse. Il l'ouvrit de Collombey à Vouvry, mais dut l'abandonner à cause de l'inconsistance du terrain et des débordement du Rhône. C'est la voie d'eau qui porte son nom et qui existe encore, coupant les solitudes herbeuses de la plaine du Rhône.

On disait que voyageant à petites journées de Lyon à Milan, il pouvait faire étape chaque soir dans un de ses domaines. L'excellent historien valaisan J. B. Bertrand, qui a consacré à son illustre compatriote une notice captivante (1) qui nous fournit maint renseignement, le compare à Jacques Coeur, le grand argentier de Charles VII. On pourrait aussi songer au surintendant Fouquet, à cause de sa disgrâce. On l'appelait Stockalper le Riche ou le Grand, le baron de Brigue, le roi du Simplon. C'est à lui que Brigue doit son qualificatif de *Dives,* la riche, tempéré il est vrai par la malicieuse réticence: *sed plena pauperibus,* mais pleine de pauvres. On évaluait sa fortune à sept millions de notre monnaie, ce qui était énorme pour l'époque et le pays pastoral qui était le sien.

* * *

Dans son palais, il vivait en souverain, entouré d'une petite Cour de conseillers, de secrétaires, de musiciens, et de peintres. Dans un jardin, dont on a conservé une partie, visible à travers une belle grille en fer forgé, il entretenait un parc zoologique, peuplé de cerfs et de chamois, dont il faisait aussi commerce, et une volière pleine d'oiseaux rares. Basse-cours, étables et écuries étaient abondamment fournies. Le seigneur du lieu se rendait à la Diète de Sion dans une berline attelée de deux mules blanches.

Les voyageurs libéralement admis à l'intérieur de ce palais des merveilles, y trouvaient de vastes salles meublées d'une profusion de lits à tentures de soie, de buffets, de bahuts ouvragés. On y admirait jusqu'à des instruments de musique, orgue, clavecins et violes. Aux murs, abondance de portraits de famille. Il montrait volontiers sa belle bibliothèque, riche en ouvrages relatifs à la navigation, au commerce, aux arts et métiers, au génie civil, au droit, à l'histoire, aux sciences naturelles et militaires. Ce qui n'en fut pas dispersé entre des héritiers, fut détruit ou emporté par la troupe fédérale qui occupa le Valais après le Sonderbund. Les livres ont leur destin.

Cet opulent train domestique se complétait de douze pièces remplies d'une riche garderobe, de vastes greniers et d'une dizaine de caves où l'on serrait beurre, vins, fromages, viandes et farines de quoi nourrir des noces de Gamache. Enfin, la maison possédait un arsenal suffisamment muni pour équiper 500 ou 600 hommes. Son fronton était orné du blason de Stockalper sommé de la devise: *nil solidum nisi solum,* rien n'est solide que les biens-fonds

Mais tant de prospérité finit par attirer l'orage. Longtemps comprimées, les jalousies se détendirent. Ce fut une explosion générale. Le roi du Simplon, accusé d'avoir commis des malversations dans la régale du sel, fut obligé par la Diète de résigner ses fonctions civiles et militaires, de se soumettre à des perquisitions, de subir des confiscations. Il était habile homme. Le gros de ses richesses prenait secrètement le chemin de l'Italie. Avec plusieurs mulets, chargés du solde de sa fortune mobilisable, il prit la fuite, déguisé en ouvrier, hotte au dos.

Après six ans d'exil, il négocia les conditions de son retour et revint au pays, acueilli avec enthousiasme par toute la population de Brigue. il mourut dans son château en 1691, plus qu'octogénaire.

Tels sont quelques-uns des souvenirs qu'on pourra évoquer dans le monument un peu décrépi de son opulence. Son ombre légendaire, assez énigmatique, semble y flotter encore.

Pierre Grellet

(1) Petites Annales valaisannes.

Au Pays.

AU FIL DES JOURS

MEDITERRANEE

Il tombe sous le sens que la Méditerranée, comme on le répète souvent, est le berceau de l'Europe. Je n'entreprendrai pas, après beaucoup d'autres, de rappeler ici ce que nous devons à Athènes, à Jérusalem, à Rome. Plus persuasif que les arguments historiques, d'ailleurs, un instinct nous en avertit dès que nous descendons vers le Sud. Tout homme digne de ce nom, lorsqu'il découvre la mer au sourire innombrable et les monuments debout dans l'azur, s'émeut comme s'il retrouvait sa patrie. C'est là que notre espèce a pris d'abord conscience d'elle-même, et commencé de connaître le vrai Dieu: là qu'elle a conçu les premières formes de la beauté.

Mais cette considération, dont l'exactitude est évidente, mérite, me semble-t-il, deux compléments.

L'esprit européen a pris naissance sur les rives méditerranéennes, mais il s'est enrichi et compliqué de notions qui arrivaient d'ailleurs. Tel qu'il est devenu, il doit autant au Nord qu'au Sud. Soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre esthétique, l'Angleterre, la France septentrionale, les Nordiques, y compris, les Scandinaves, et les Néerlandais, sans oublier les Slaves, ont apporté à notre civilisation une collaboration créatrice. Ils ont fait fructifier le patrimoine gréco-judéo-latin bien au delà de ce que ses premiers titulaires avaient jamais rêvé.

J'énonce à dessein des vérités premières. D'abord parce qu'on éprouve à notre époque désordonnée le besoin de revenir à des notions simples, à des notions irrécusables. Et puis, parce qu'en rappelant à quel degré notre civilisation est oeuvre collective, on se rend mieux compte que l'Europe est un enchevêtrement. Nul ne peut prétendre en être l'unique instigateur, ni la définir selon ses seuls principes personnels, ni l'uniformiser. Elle est le fait de plusieurs, qui ne se ressemblent pas. Homogène et disparate à la fois, elle s'est construite autant sur des contrastes que sur des accords.

Et puisque l'Europe a essaimé partout dans le monde, que des races sorties de son flanc ont peuplé les deux Amériques, portant ainsi dans un autre hémisphère son Dieu, ses arts et ses lois, l'idée qu'elle représente déborde le continent qu'elle habite. Faut-il donc renoncer à une terminologie devenue trop étroite et parler de civilisation blanche?

Le second complément que je voudrais apporter au fait que nous sommes nés de la Méditerranée, le voici: elle ne baigne pas que nos bords, mais ceux également de l'Afrique et de l'Asie. Elle apparaît musulmane autant que chrétienne. Pendant des siècles elle fut même principalement une mer barbaresque, un lac arabe.

Ne l'envisageons donc pas comme notre propriété, mais comme un espace libre où se poursuivent des échanges entre races différentes, une incessante collaboration. Nous avons pris l'avantage par la force sur les riverains d'en face, et c'est une guerre purement européenne qui fait aujourd'hui tonner le canon de Gibraltar à Suez. Mais le dialogue historique reprendra un jour. Qui pourrait dédaigner les richesses religieuses et intellectuelles de l'Islam, les splendeurs de son art et de sa poésie, qui oserait méconnaître la place éminente que le mahométan occupe dans la hiérarchie humaine? Nos aïeux leur ont dû bien des leçons et des exemples. C'est par la Méditerranée et grâce aux Orientaux, qu'est venue à eux la révélation de la pensée grecque au XIIe siècle; c'est grâce à la Méditerranée que se sont exercées les influences orientales qui, dans la mystique et l'architecture, ont fécondé notre moyen âge.

Ainsi la Méditerranée nous enseigne avec éclat que notre civilisation n'est ni exclusive ni immobile, mais elle a recueilli celles que l'univers lui offrait. Parce qu'elle était une lumière elle a rayonné. Il lui est impossible de vivre repliée, de se satisfaire d'elle seule, de s'enfermer dans je ne sais quelle autarchie morale. De même que Bergson oppose la morale ouverte à la morale fermée, de même on peut dire de notre civilisation qu'elle est ouverte, apte aux variations, capable de choix, d'imitation et de progrès. Pour continuer d'être elle-même, il lui faut demeurer curieuse et réceptrice, fidèle aux principes et aux méthodes qui lui ont toujours permis d'assimiler. Telle est la leçon de la Méditerranée.

Robert de TRAZ.

NOUVELLES DE SUISSE

LE PROBLEME DU CHAUFFAGE

Berne 11 juin — L'Office de guerre pour l'industrie et le travail communique que la Section d'Energie et chaleur a autorisé les offices cantonaux et communaux de combustible à livrer aux gros consommateurs une surcharge de charbon.

En ce qui concerne le chauffage des appartements, on est encore trop incertain sur les conditions futures de notre approvisionnement.

Les Offices de combustibles ont toutefois été autorisés à permettre l'achat de briquettes faites en partie de charbon indigène non rationné et de charbon rationné. Ces briquettes seront attribuées en proportion de leur contenu en combustible rationné.

LA SITUATION PRECAIRE DE L'HOTELLERIE

Zurich, 11 juin — La Sté suisse des hôteliers a tenu son assemblée annuelle au Palais des Congrès à Zurich.

Le rapport annuel constate que la situation de l'hôtellerie s'est encore aggravée depuis le début de l'année.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE PENDANT LE MOIS DE MAI

Berne, 10 juin — Les chiffres du commerce extérieur de la Suisse pour le mois de mai nous apprennent que la Confédération a importé au total pour 211 millions de francs suisses de marchandises, et exporté pour 126 millions de francs.

Il est évident que ces chiffres représentent des valeurs et ne nous renseignent pas sur le volume des quantités importées et exportées.

Il est permis de croire, si l'on examine les valeurs indiquées, que la situation du commerce extérieur de la Suisse s'est quelque peu amélioré en mai dernier par rapport aux mois précédents et s'est du moins à peu près maintenu en comparaison de mai 1941.

Une statistique plus détaillée devant être publiée, nous pourrons voir, la semaine prochaine si l'examen des quantités confirme nos suppositions.

LA SITUATION DE NOTRE INDUSTRIE, ET LE PROBLEME DES TRANSPORTS

Berne 11 juin — L'industrie suisse rencontre des difficultés toujours plus considérables pour s'approvisionner en matières premières.

Les importations ont sensiblement diminué dans les premiers mois de cette année et il est heureux que la situation se soit améliorée ces temps-ci

Un obstacle, et non des moindres, au ravitaillement normal du pays, provient des difficultés de transport.

La Suisse y remédie comme elle peut. Elle a créé une flotte marchande qui, depuis plus d'un an, navigue sous le pavillon suisse.

Le gouvernement de la Confédération a de plus organisé des transports par camions, à travers l'Espagne, pour renforcer le service-navette maritime: Lisbonne Gênes.

Aujourd'hui, les C.F.F. communiquent qu'ils ont envoyé à l'étranger 26 locomotives à vapeur afin de faciliter le transport des marchandises.

LA PRODUCTION DU LAIT

Berne 11 juin — L'extension des cultures au détriment des prairies et la réduction de l'effectif du bétail ont exercé une influence sur la production du lait qui, en avril dernier, a été de 15 à 20 0/0 inférieure à celle du mois d'avril 1939.

LE RENCHERISSEMENT EN SUISSE

Berne 11 juin — Dans le domaine du coût de la vie, les derniers chiffres publiés permettent de se rendre compte qu'à la fin du mois de mai dernier, le renchérissement atteignait plus de 40 pour cent par rapport à la période d'avant-guerre.

Cependant, vu la pénurie des matières premières et le rationnement des produits, le renchérissement effectif supporté par la population ne doit atteindre que la moitié de ce chiffre, soit 20 0/0.

C'est dans cette proportion que l'on a proposé d'augmenter les salaires afin de permettre aux ouvriers et employés de faire face aux nouvelles conditions économiques.

Quant aux prix de gros, ils ont augmenté actuellement de 95 0/0 par rapport à l'avant-guerre.

Le renchérissement varie d'ailleurs d'une branche à l'autre. Il n'est pas de 50 0/0, pour les denrées alimentaires (lait, beurre) ou l'aluminium, la soie artificielle et le foin. Il dépasse 400 0/0 pour les fèves de cacao, l'étain, le pétrole, la térébentine.

DES SECOURS AUX ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE

Berne 11 juin — Au Conseil national, M. Reinhart, député socialiste du canton de Berne, demande que le Conseil fédéral entreprenne les démarches nécessaires auprès des Etats belligérants pour une vaste oeuvre de secours en faveur des enfants d'Europe, victimes de la guerre, quel que soit le pays auquel ils appartiennent.

M. Pilet-Golaz, Conseiller fédéral énumère tous les efforts déjà entrepris dans ce domaine par la Croix Rouge, «Secours aux enfants».

Malgré les difficultés de toutes sortes auxquelles se heurtent ces voyages, la Croix Rouge (Secours aux enfants) se propose d'organiser des séjours en Suisse pour 10000 enfants chaque semestre.

LA PREPARATION MILITAIRE DE LA JEUNESSE

Berne 11 juin — La question de la préparation militaire de la jeunesse étant venue en discussion au Conseil national, le Chef du Département militaire a montré que le Conseil fédéral a tenu compte de la décision populaire en élaborant le nouvel arrêté.

LA VENTE DES INSIGNES POUR LE FOND NATIONAL D'EXTENSION DES CULTURES

Berne, 11 juin — La vente des insignes du 2 et 3 mai, en faveur du Fond national d'extension des cultures, a rapporté plus de 864.700 francs.

AU GRAND CONSEIL DE BALE-VILLE

Bâle Ville, 11 juin — Le Grand Conseil de Bâle-Ville a décidé qu'une somme de 2 millions, prise sur les bénéfices de la Banque nationale serait versée à la caisse de l'Etat.

Il a proposé une modification de la Constitution cantonale, portant de 3 à 4 ans la durée de fonction au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.

UN CONVOI DE PETITS FRANÇAIS ARRIVE EN SUISSE

Berne 11 juin — Un train spécial amenant 1164 petits Français, de zone occupée, est arrivé aujourd'hui à Genève.

Ces enfants seront répartis dans les cantons de Zurich, Soleure, Tessin, Valais, Lucerne, Glaris, Thurgovie et St-Gall.

INTRODUCTION DU RATIONNEMENT DIFFERENTIEL A PARTIR DU 1er JUILLET 1942

Berne 11 juin — L'Office fédéral de l'alimentation communique:

Le rationnement différentiel remplacera le rationnement actuel dès le 1er juillet 1942. Les rations de denrées alimentaires seront distribuées sur les bases suivantes:

a) Sont classées dans la première catégorie d'attribution (travailleurs astreints à un effort physique normal) les personnes des deux sexes dont l'effort physique est nul, restreint ou occasionnel;

b) Sont classés dans la deuxième catégorie d'attribution (ouvriers astreints à des travaux assez pénibles) les professionnels des deux sexes qui fournissent régulièrement un effort physique appréciable;

c) Sont classés dans la troisième catégorie d'attribution (ouvriers astreints à des travaux pénibles) les professionnels des deux sexes qui fournissent régulièrement et continuellement un effort physique exigeant la dépense de toutes leurs forces;

d) Sont classés dans la quatrième catégorie d'attribution (ouvriers astreints à des travaux très pénibles) les ouvriers qui fournissent régulièrement et continuellement un effort physique très pénible dans des conditions ambiantes particulièrement difficiles;

e) Sont classés dans la catégorie «J» les adolescents des deux sexes âgés de 13 à 19 ans, soit pour l'année 1942, les adolescents nés depuis le 1er janvier 1923 et avant le 31 décembre 1929;

f) Sont classés comme jusqu'à présent dans la catégorie «K» les enfants âgés de moins de 6 ans, soit pour l'année 1942 ceux qui sont nés après le 1er janvier 1937.

* * *

Le service communal compétent prend les dispositions nécessaires pour le classement des ayants droit dans l'une ou l'autre des catégories d'attribution sur la base d'un répertoire des professions établi par l'Office fédéral de l'alimentation en collaboration avec les associations compétentes d'employeurs et d'employés et statue dans les cas douteux ou dans les cas limités d'entente avec un comité consultatif.

Pour juillet 1942, l'attribution a lieu de la manière suivante:

Les ayants droit de la première catégorie d'attribution reçoivent comme jusqu'à présent une carte de denrées alimentaires.

Les ayants droit de la deuxième catégorie d'attribution reçoivent une carte de denrées alimentaires et une carte supplémentaire.

Les ayants droit de la troisième catégorie d'attribution reçoivent une carte de denrées alimentaires et deux cartes supplémentaires.

Les ayants droit de la quatrième catégorie d'attribution reçoivent une carte de denrées alimentaires et pour le moment deux cartes supplémentaires.

Les adolescents reçoivent une carte de denrées alimentaires et une carte supplémentaire. S'ils sont classés en qualité de professionnels dans la deuxième ou dans la troisième catégorie d'attribution, ils ont droit à une carte de denrées alimentaires et deux cartes supplémentaires ou total.

En lieu et place de la carte supplémentaires, l'ayant droit peut obtenir les titres de rationnement suivants: fromage: 400 grammes, ou viande 4000 points, ou maïs 500 grammes ou 15 coupons de repas.

Par le rationnement différentiel appelé à entrer en vigueur le 1er juillet 1942, on veut tenir compte, au moyen de l'échelonnement des attributions de la dépense d'énergie que requiert l'intensité de l'effort physique ainsi que des besoins alimentaires qu'augmente la croissance corporelle pendant l'adolescence.

Les enfants âgés de moins de 6 ans reçoivent comme jusqu'à présent une carte de denrées alimentaires pour enfants.

Les femmes enceintes et mères nouveau-nés reçoivent comme jusqu'à présent une carte de denrées alimentaires et en plus quatre cartes pour enfants au total qu'elles peuvent obtenir en tout ou partie au plus tôt au septième mois de leur grossesse et au plus tard six mois après la naissance. On ne pourra cependant leur remettre plus de deux cartes supplémentaires avant la naissance.

La carte supplémentaire pour le mois de juillet donne droit aux attributions suivantes:

Légumineuses 100 gr., Graisse huile 100 gr. ou 1 dl, Fromage 100 gr. viande 250 points.

L'AGRICULTURE SUISSE EN 1942

Berne, 12 juin — Dans son rapport sur la situation économique au cours du premier trimestre de l'année, l'association des recherches économiques, notait que qu'en ce qui concerne l'agriculture, la situation, jusqu'à présent peut être considérée comme favorable. Abstraction faite du seigle et de l'orge, les emblavures d'hiver ont bien passé la saison froide.

Les préparatifs en vue de celles du printemps ont été quelque peu retardés par suite de la persistance de la neige, mais elles ont pu s'effectuer dans la plus grande partie du pays dans de bonnes conditions.

La réduction de l'effectif des vaches laitières, a eu pour conséquence un nouveau recul de la production du lait, soit de 10 0/0 en regard de l'an dernier, ainsi que de la production du beurre et du fromage.

Afin de parer à une baisse trop rapide de l'effectif du bétail de boucherie, la viande a été rationnée. L'abattage a été moins nombreux, surtout pour ce qui est des porcs.

En regard du trimestre précédent, l'indice des prix des produits de l'agriculture et celui des moyens de production ont continué à se relever.

LES CHAMBRES FEDERALES AU TRAVAIL

Berne 12 juin — Au Conseil national, M Reinhart (socialiste de Berne), demande au Conseil fédéral de modifier les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles d'habitation, de préférence dans la périphérie des villes, moyennant une subvention fédérale.

M. Stämpfli, Conseiller fédéral, accepte la motion à condition qu'elle soit transformée en postulat, et modifiée sur certains points.

Puis M. Reinhart accepte de transformer sa motion en postulat

La Chambre passe ensuite à l'examen des comptes d'Etat qui sont approuvés.

Au Conseil des Etats, M. Malsch Radical de Genève, présente une motion invitant le Conseil des Etats, dès 1943, à passer aux studios le solde sur les droits acquittés par les concessionnaires des postes.

M. Iten, Conservateur de Zoug, demande s'il ne serait pas possible d'obtenir en Suisse une meilleure réception des émissions étrangères troublées par des bruits parasites.

M. Celio rappelle que l'administration des P.T.T, fait tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre les bruits parasites.

En ce qui concerne le postulat Malsch, M Celio relève que le nombre des auditeurs de radio a augmenté et que la part due aux studios, dès l'année prochaine, s'élevera à 200.000 frs.

Il ne faut pas oublier que les installations techniques perfectionnées et toujours améliorées, sont la condition indispensable aux bonnes émissions. C'est pourquoi de gros crédits doivent être réservés aux P.T.T,

M. Schaffermann, radical d'Appenzell, développe un postulat sur l'exode paysanne vers les villes. Elle a pour conséquence le vieillissement et un appauvrissement de la population rurale.

L'orateur demande s'il ne serait pas possible d'enrayer ce mouvement par des mesures assurant une meilleure répartition des ressources financières entre les diverses colectivités publiques.

M. Stämpfli, Chef du Département de l'économie publique, déclare que le postulat sera examiné avec la plus grande attention.

LA DERNIERE SEANCE DES CHAMBRES FEDERALES

Berne 13 juin — Avec la semaine s'est achevée la session ordinaire d'été des Chambres fédérales suisses.

Avant de se séparer jusqu'au mois de septembre, le Conseil national a entendu une interpellation sur un sujet qui tient à coeur à tout le peuple.

On avait surtout été choqué et ému l'opinion, de la mansuétude apparente que reflétaient quelques décisions récentes des tribunaux militaires jugeant en matière de trahison ou de crime portant atteinte à la sécurité de l'Etat.

On avait surtout été choqué et ému du fait que certains inculpés, avaient pu s'enfuir à l'étranger au cours de l'instruction.

M. de Steiger, Chef du Département de Justice et Police, répondant à l'interpellateur a rappelé qu'il ne s'agit pas de rompre avec le principe de la séparation des pouvoirs, mais il a annoncé qu'un projet de révision des prescriptions sur la détention préventive était prêt.

Ce projet d'arrêté comblera une lacune de notre procédure pénale.

C'est à un libéralisme excessif de la loi sur ce point, que sont dûs les rares et regrettables incidents.

Quant aux peines qui furent infligées, il faut rappeler que, faisant abstraction de la peine de mort que le code pénal admet dans ce seul cas, c'est dire, dans le cas de trahison, elles n'en ont pas moins atteint jusqu'à la détention à perpétuité.

L'INITIATIVE SUR LA FAMILLE ABOUTIT

Berne 13 juin — Le Conseil national a pris acte du succès de l'initiative populaire déposée à la Chancellerie fédérale.

Pour qu'un texte de ce genre soit soumis au peuple, il suffit de 50000 signatures.

Or l'initiative lancée par les milieux conservateurs catholiques, en faveur de la protection de la famille a recueilli l'appui de 171.500 citoyens.

LA COLONIE SUISSE DE SUMATRA EST SAUVE

Berne 13 juin — On apprend avec satisfaction par le Département Politique, que la Colonie suisse de la Côte orientale de Sumatra est saine et sauve.

Des nouvelles rassurantes nous sont également parvenues sur le sort de nos compatriotes à Batavia.

UN APPEL AUX POPULATIONS VICTIMES DES ORAGES

Berne, 13 juin — Des orages violents de ces derniers jours ont fait des dégats sensibles dans le canton de Vaud.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat de ce canton adresse un appel à la population, exprimant sa sympathie aux victimes et annonçant des mesures de secours qui seront prises pour réparer les ravages dont l'ampleur ne peut être encore mesurée.

LA QUESTION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE SOULEVEE AU CONSEIL NATIONAL

Berne, 13 juin — La discussion du 6e Rapport sur les mesures prises en vertu des Pleins pouvoirs donna lieu à un vaste débat sur la liberté de la Presse.

A vrai dire, ce n'est pas le principe même du contrôle de la Presse qui était en cause. Chacun reconnaît que dans les circonstances actuelles, la Presse doit adopter la réserve et la discipline convenant à un petit pays perpétuellement neutre. Mais certains agents, chargés d'appliquer les principes de contrôle, commettent parfois certains excès, contre lesquels diverses protestations se sont élevées, montrant que le respect de la liberté de la Presse et d'opinion est l'une des conditions de l'indépendance nationale, parce que l'on ne connait pas l'une sans l'autre.

Le Chef du Département de Justice et Police M. de Steiger, qui a tout le contrôle de la Presse sous ses ordres, a donné l'assurance que de tels abus ne se renouvelleraient plus et que les autorités entendaient respecter la doctrine selon laquelle la neutralité est une affaire d'état qui n'engage pas moralement le citoyen.

Mais dans un pays démocratique, où le gouvernement est l'émanation de la volonté populaire, il ne peut y avoir un divorce entre l'opinion publique et ses dirigeants, car l'étranger pourrait mettre en doute cette volonté de neutralité comme le principe même de notre politique extérieure. Et cette politique ne peut avoir toute sa valeur que si elle inspire confiance à chacun.

UNE NOUVELLE TACHE INCOMBE A LA CROIX-ROUGE

Berne, 15 juin — Un communiqué du Comité international de la Croix Rouge nous donne un aperçu de son activité dans un domaine spécial.

Chargé par la confiance des Etats belligérants d'assurer des secours par mer, à certaines populations souffrantes, le Comité a tout d'abord réussi à faire reconnaître par toutes les puissances, le droit d'arborer le signe distinctif de la Croix-Rouge aux transports destinés aux prisonniers de guerre et aux internés civils. (Jusqu'à ce jour ce droit était réservé aux seuls navires hôpitaux).

D'autre part, le Comité international, ne pouvant se faire lui-même armateur, il a créé une fondation pour l'organisation des transports de la Croix Rouge. Cette Fondation a pour mission, en collaboration avec la Société suisse de navigation, de trouver et d'exploiter des navires de charge qui navigueront au profit de la Croix Rouge, sous le pavillon suisse. Un premier cargo, de 400 tonnes, a été acquis d'une société belge et a rejoint Lisbonne, au service de la Croix-Rouge.

Le bâtiment portera le nom de «Caritas I».

DERNIERES NOUVELLES

PENURIE DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX

Berne, 17 juin : On sait que la ville de Berne ou les administrations en relation avec l'économie de guerre se multiplient, souffre d'une pénurie accentuée de locaux d'habitations et de bureaux.

Pour parer à cet inconvénient, le Conseil fédéral a décrété ce matin la construction, dans le quartier de Martigny, d'une série de baraques de type militaire qui occuperont, d'ici trois mois, une superficie de 3.800 mètres carrés et abriteront 285 bureaux.

Le crédit ouvert à cette occasion est de 2.650.000 frs.

LA QUESTION DES AERODROMES

Berne, 17 juin: Au cours de la même séance, le Conseil fédéral a approuvé un arrêté concernant l'usage, pendant le service actif des aérodromes frontières, pour le trafic international.

Il est vrai que ce trafic est actuellement des plus réduits.

Quoiqu'il en soit, l'atterrissage et l'envol devront se faire exclusivement sur les aérodromes suivants :

De, ou pour l'Allemagne : à Bâle-Birschfelden ou à St.-Gall.

De ou pour la France : A Genève-Cointrain, Genève-Eaux-Vives, ou Bâle.

De ou pour l'Italie : à Lugano.

AU CONSEIL D'ETAT DE ZURICH

Berne, 17 juin: Le Conseil d'Etat zurichois a procédé à une nouvelle répartition de ses départements, rendue nécessaire à la suite de l'élection de M. Schnyder, en remplacement de M. Nodz appelé à la Présidence de la ville.

Au Conseil d'Etat, M. Nobs dirigeait l'économie publique. M. Enger était à la tête de la justice. La direction de l'intérieur et de la justice passe à M. Gattiker, Chef de l'assistance et de la santé publique, qui sera reprise par M. Schnyder.

DES ENFANTS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO ARRIVENT EN SUISSE

Berne, 17 juin: On apprend l'arrivée à Genève, de 50 enfants de Monacco, qui viennent faire, sur l'invitation de la Princesse de Monacco, un séjour à Gstaad dans l'Oberland bernois.

LA SEMAINE EN SUISSE

(suite de la page 1)

Qui dit oeuvre de secours, dit Croix-Rouge. L'emblème en est universellement connu. Mais il n'était point inutile, pour les députés tout d'abord, pour le public suisse et étranger ensuite, que le Chef du Département politique exposât tout d'abord la place exacte que diverses institutions, qu'on est tenté de confondre, occupent sous le drapeau aux couleurs suisses inversées.

Il y a tout d'abord le Comité International de la Croix-Rouge, qui siège à Genève, et qui perpétue la mémoire de notre concitoyen Henri Dunant. C'est un pur comité, autonome, composé uniquement de particuliers suisses. Il n'a aucune attache officielle, pas plus avec le gouvernement de la Confédération qu'avec n'importe quel autre état. On pourrait même dire qu'il est une puissance souveraine.

Son oeuvre multiple s'étend au monde entier. Ne citons qu'un exemple de son activité: l'Agence des Prisonniers de guerre, dont le rôle est connu de chacun.

Il y a aussi la Croix-Rouge suisse, société nationale, comme chaque pays en possède. Celle-ci est une association qui a pour objet l'organisation et l'utilisation du service sanitaire auxiliaire en temps de paix et en temps de guerre. Son but étant de mettre ses forces au service de ceux qui en ont le plus besoin, elle a créé, et elle patronne certaines activités humanitaires. Une de celles-ci est assurée par le Comité d'action de Secours, fondé sous ses auspices.

Ce Comité a déjà envoyé deux missions médicales et se prépare à en envoyer une troisième sur le front oriental.

C'est lui aussi qui vient d'être chargé de l'envoi et de la distribution d'un stock important de médicaments et d'aliments fortifiants aux malheureuses populations souffrantes.

Mais la tâche présente principale est «Le Secours aux enfants victimes de la guerre».

Cette oeuvre-là, elle l'assume en collaboration avec une institution privée, le «Cartel suisse de Secours aux enfants victimes de la guerre».

Dès le mois de janvier 1940, ce Cartel groupait les forces privées de 20 associations. Il développa une action de secours dont l'éloge n'est plus à faire. Mais l'ampleur des charges croissantes, l'appui des pouvoirs officiels (qui n'avait jamais été marchandé), devenait toujours plus régulièrement nécessaire pour mener à bien par exemple les négociations avec l'étranger, le Cartel s'entendit avec la Croix-Rouge suisse, ce qui lui a conféré un caractère de semi officialité.

Le Secours aux enfants victimes de la guerre est désormais une forme internationale de l'action de notre Croix-Rouge nationale.

Elle s'exerce sous le titre de «Croix Rouge suisse, Secours aux enfants».

M. Pilet-Golaz, chef du Departement politique, rappela ensuite les réalisations déjà obtenues et les intentions immédiates de l'oeuvre.

Jusqu'à ce jour, une aide a été fournie aux enfants réfugiés en Lithuanie. L'institution a contribué à soutenir en Finlande «les grandes familles», instituées pour recueillir les orphelins de la guerre.

Des établissements furent créés en France sous forme de maternités, de pouponnières, de homes, pour porter sur place les secours les plus urgents. Plus de cinq tonnes de produit lactés ont été expédiés pour cette oeuvre de secours sur place.

Des quantités importantes d'aliments et de médicaments ont été acheminés vers Athènes et distribués par les représentants de la Croix-Rouge suisse.

Quant à l'hôspitalisation proprement dite, près de 15.000 enfants sont venus en Suisse des deux zones de la France et de la Belgique.

Actuellement, il y a 6.000 enfants hospitalisés en Suisse.

Un convoi de plus de 10.000 petits Français de la zone occupée est arrivé il y a quelques jours.

M. Pilet-Golaz a rappelé que la Croix-Rouge suisse « Secours aux enfants » se proposait d'abord d'hospitaliser 40.000 enfants par an, puis de développer les secours sur place. Cette oeuvre d'entr'aide se ferait sans aucune distinction de nationalité, de religion ou de condition sociale. Les seules difficultés à surmonter sont l'ordre pratique.

L'objectif prochain du Secours suisse, — car il faut procéder par étapes, — consiste à développer l'hospitalisation de manière que par roulement chaque groupe puisse profiter d'un séjour de trois mois en Suisse.

Il faut également procéder par étapes dans les difficultés matérielles qui sont nombreuses surtout en ce qui concerne les transports. Mais aussi il convient de relever les expériences réussies qui prouvent à toutes les puissances étrangères que l'oeuvre est efficace et profite au bien général.

«Après, — comme le dit textuellement le Chef du Département politique, si les obstacles matériels s'accumulant, — c'est presque inévitable avec la durée de la guerre, les collaborations morales s'affirmeront assez puissantes pour les surmonter».

Avec les précisions que nous venons de résumer, le député qui présenta la motion, à laquelle répondit le représentant du Conseil fédéral, avait reçu entière satisfaction.

Mais M. Pilet-Golaz tint à élargir le débat. Il plaça l'action du Secours Suisse dans le cadre plus large de la mission assumée par la Suisse perpétuellement neutre.

«Notre neutralité, trop souvent mal comprise, n'est pas une neutralité temporelle, une neutralité d'abstention, une neutralité de recul devant un choix à faire.

Elle est délibérée, nécessaire à notre cohésion intérieure. Elle peut aussi être l'élément de grandeur nationale.

Il reste certains domaines, dans le bouleversement général où une oeuvre qui s'exerce au profit de tous, peut s'imposer au respect de tous».

Reprenons les paroles même de l'orateur gouvernemental.

«Chacun de nous doit travailler à rendre active, utile, bienfaisante, notre neutralité, à la communauté des peuples déchirés par la guerre. Nous pourrons ainsi, si nous le voulons, avec modestie et ferveur, préserver, pour un lendemain meilleur, une parcelle des biens permanents qui font l'honneur et la richesse des nations.

A d'autres alors, plus puissants, d'en faire mûrir la moisson, une fois la paix revenue.»

Voilà quels sont les principes généraux que le Chef du Département politique formule pour l'action internationale de la Suisse en cette période de bouleversements.

Pour la réalisation, il convient de ne point oublier, comme il le dit lui-même, à côté de la ferveur, la modestie.

Il ne s'agit pas, en vue de la paix que chacun souhaite, que notre petit pays se lance dans des initiatives donquichotesques. Mais en se mettant au service de tous, soit en assurant par les représentations des intérêts étrangers qui lui furent confiés, un minimum de rapports entre les belligérants, soit en cherchant à sauver la santé et la vie de milliers de jeunes gens d'Europe, notre pays sert mieux la paix que par des entreprises inconsidérées.

L'oeuvre de Secours aux Enfants est extrêmement populaire dans le pays. En approuvant unanimement les déclarations du Conseiller fédéral qui en précisant les résultats et les perspectives, les membres du Conseil national se sont montrés bons interprètes du sentiment général.

On est reconnaissant à M. Pilet-Golaz d'avoir à la fois stimulé un sentiment généreux, prévenu, en montrant la limite des possibilités, des illusions des rêveurs, et donné sa juste place à une — entreprise charitable dans les raisons d'être de notre communauté nationale.

PIERRE BEGUIN.

Caledonian Insurance Company,
HEAD OFFICE : EDINBURGH, SCOTLAND,
FOUNDED 1805
Fire, Accident & Marine Insurance
ALEXANDRIA OFFICE: 4, BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
TELEPHONE: 27104
& Agencies throughout the Near East
C.R. Alex. 21579.

S. A. E. "PHAROS"
Capital entièrement versé L.E. 25.000
R.C. No. 171 Alex.
Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul
Succursales: LE CAIRE — PORT-SAID — SUEZ.
Déménagements Locaux par Fourgons Capitonnés
Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)
Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde
Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances

HOME INTERNATIONAL DES AMIES DE LA JEUNE FILLE
Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita—ALEXANDRIE
PENSION POUR JEUNES FILLES
PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre
Proximité de la mer Tél. 28056, En ville
Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

toujours — partout
STELLA
LA BIÈRE DE LUXE "FRAÎCHE"

SUMMER PALACE HOTEL
GLYMENOPOULOS — RAMLEH — ALEXANDRIE
MARDI
Dîner Dansant à partir de 8 heures p.m.
JEUDI
Thé et Cocktail Dansant de 6 à 9 h. p.m.
SAMEDI
Thé et Cocktail Dansant de 6 à 9 h. p.m.
DIMANCHE
Concert apéritif de 11 h. 30 à 1 h. p.m.
DIMANCHE
Thé et Cocktail Dansant de 6 à 9 h. p.m.

AU CAIRE

Parmi nos Sociétés...

Au Cercle Suisse du Caire

FESTA TICINESE

SAMEDI 20 JUIN 1942, DES 20 HEURES

Le Cercle vous convie à passer une belle Soirée Folkloristique de nos compatriotes Tessinois. — On dînera au canvetto (spaghetti, salami, viande, vins, etc.) servis par des demoiselles en costume. On dansera et on s'amusera beaucoup.

RESERVEZ VOTRE SOIREE

COLONIE SUISSE DE VACANCES A RAS-EL-BAR

L'Ecole Suisse du Caire a l'intention d'organiser une colonie d'enfants à Ras el Bar pendant les mois de Juillet et d'Août sous la direction de Sœur Petersen, diplômée de la Société des Garde-Malades de Copenhague et recommandée par MM. les Drs. Hess et Jœrimann.

Cette colonie serait ouverte à tous les enfants de l'Ecole et, en outre, dans la mesure des disponibilités à tous les autres enfants de la Colonie Suisse.

Etant donnée que la hutte devrait être réservée le plus tôt possible, les parents sont priés de s'annoncer d'urgence auprès de l'Ecole Suisse. Le Comité.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE

Malgré le magnifique effort de la Colonie Suisse d'Alexandrie, et les résultats du Bal Suisse du Caire, les fonds récoltés ne suffisent pas encore pour assurer à la Délégation du Proche-Orient du Comité International de la Croix-Rouge, une absolue indépendance financière. Les frais sont énormes et toujours plus élevés avec l'augmentation constante du travail.

Le Président, Mr. Max Huber, dans un appel au peuple Suisse disait: «Une grande tâche est confiée au Comité International de la Croix-Rouge..., elle doit être accomplie par le travail de citoyens suisses, avec des fonds recueillis principalement en Suisse».

La Colonie Suisse d'Egypte se devait de répondre à cet appel et déjà les Suisses d'Alexandrie ont fait un effort magnifique; ceux du Caire sont venus en foule à la Rotonde Groppi, le 17 Avril, pour verser leur obole à cette oeuvre. Mais..., il faut encore faire un effort. La Colonie Suisse d'Egypte se doit de pourvoir SEULE à toutes les dépenses de la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge. Tenons à coeur de ne pas obliger les délégués à faire appel à des fonds de Suisse ou à d'autres que nos compatriotes.

Les Suisses à qui il est donné de ne pas connaître les atrocités de la guerre, se doivent de se dévouer absolument pour soulager les immenses misères causées par ce cataclysme tout autour d'elle.

L'effort financier qui leur est demandé est bien peu de chose en comparaison du sacrifice des autres.

Cet effort est utile, il doit être fait.

Compatriotes du Caire, en votre nom, j'ai pris l'engagement moral d'assurer à la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge pour le Proche-Orient, la totalité des fonds dont elle pourrait avoir encore besoin. Je sais pouvoir compter sur votre générosité pour une juste cause.

Je ne pourrai passer personnellement voir tout le monde, aussi serais-je heureux si vous pouviez envoyer spontanément votre contribution si minime ou si importante soit-elle, soit à mon bureau :

8, rue Cheikh Aboul Sebaa, 8
B.P. 1420.

soit à Monsieur Gairing,

c/o Comptoir des Ciments
21, Avenue Fouad Ier

qui a bien voulu m'aider dans ma tâche.

Au nom des misères que vous aiderez ou soulagerez,

Merci.

Henri J. L. FERRIER.

CONFIEZ VOS:

TRAVAUX SANITAIRES
ENTREPRISES GENERALES
Peintures, Constructions, etc.
DEMENAGEMENTS
à
RAYMOND TABBAH
2, Rue Young — Tél. 22301 R. C. Alex. 14866
Vous serez satisfaits

COMPTOIR DES CIMENTS
Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan
Portland Cement Company
Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er, Immeuble «La Genevoise»
B.P. 844, Téléphone 46025
Bureau: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 10
B.P. 397, Téléphone 21579
CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
Garanti conforme au *British Standard Specification for Portland Cement*, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.
"SUPERCRETE
Ciment à haute résistance et à durcissement rapide
SEAWATER CEMENT
Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.
PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 TONNES

A ALEXANDRIE

BIBLIOTHEQUE DU CERCLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Nouveaux livres

2257 Reynold Gonzague de: En 1941 comme en 1291, La Suisse est devant son destin. — 131 pages. — Editions Echo Illustré. — Genève 1941.
2258 Reynold Gonzague de: La cité sur la montagne. Drame en 4 actes. Version nouvelle. — 118 pages — Editions «Spes» Lausanne 1941.
2259 Ferrière Ed.: Aime ton pays ! — Nos trois croix. 63 pages. — Editions des «Nouveaux cahiers» — La Chaux-de-Fonds 1941.
2260 Chable Jacques-Ed. : Un écrivain parmi les hommes. 156 pages. — Payot Lausanne 1941.
2261 Renard Jules: Les Cloportes. Roman. 260 pages — G. Crès Paris 1919.
2262 Barthas-Landrieu Thérèse: L'oasis d'Arbaïn. Récit. 123 pages. — Ed. Horus Le Caire 1941.
2263 El Hakim Tewfik: L'oiseau d'Orient. Roman. Trad. de l'arabe par Horus W. Schenouda. Version française par Morik Brin. 156 pages. Ed. Horus Le Caire 1941.
2264 Leprette Fernand: Le mauvais infirmier. Récit. 200 pages. Ed. Horus Le Caire 1941.
2265 Mauriac François: La pharisienne. Roman. 263 pages. Ed. «Les lettres françaises» Beyrouth 1942.
2266 Guichard Léon: Sept études sur Marcel Proust. Promenade anthologique, suivie de lettres inédites, d'appendices et de notes. 406 pages. Editions Horus Le Caire 1942.
2267 Habib-Ayrout Henry S.J. : Fellahs. 181 pages. Editions Horus Le Caire 1942.
2268 Wiet Gaston: Positions. 218 pages. Editions de la Revue du Caire 1942.
2236 Hansi : Professeur Knatschké. (J.J. Waltz) Œuvres choisies du Grand Savant Allemand et de sa fille Elsa, recueillies et illustrées pour les Alsaciens par Hansi. 141 pages. H. Floury Paris 1912.

UN APPEL

AUX SUISSES DANS LE MONDE ENTIER

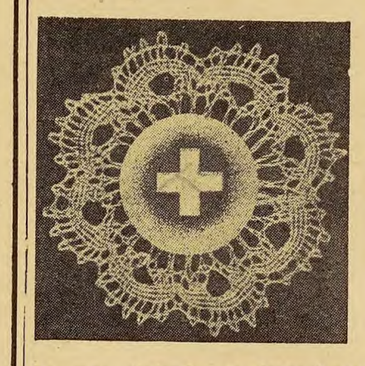

Chers Compatriotes et Confédérés,

Notre armée est continuellement mobilisée et prête à combattre. C'est avec fidélité et dévouement que les fils de la Suisse accomplissent leur devoir pour la patrie. Persévérance, renoncement et discipline, telles sont les qualités dont font preuve nos défenseurs en gris-vert. Mais leurs sacrifices et leurs efforts ne sont pas vains. Au milieu des ruines et des horreurs de la guerre, notre beau pays est, jusqu'à ce jour, resté indemne. Un peuple rendu fort par l'union y vit en paix.

La constante mise sur pied de notre armée tient forcément les hommes éloignés de leurs foyers. Aussi, dans bien des familles, dont le père est au service, naît une situation inquiétante que rend encore plus critique l'augmentation du coût de la vie et le rationnement. Il va sans dire que les secours légaux, comme les compensations pour perte de salaire, cherchent à remédier au mal. Néanmoins, dans bien des cas, cette action de l'Etat s'avère insuffisante. C'est pourquoi, l'aide bénévole, basée sur l'esprit de sacrifice du peuple suisse tout entier, doit ici jouer son rôle.

La grande collecte que le Don National Suisse a organisée en 1940 en faveur des soldats nécessiteux et de leurs familles, a déjà témoigné de cet esprit de sacrifice et d'entraide, donnant ainsi au monde la preuve vivante de l'étroite union qui existe entre le peuple et l'armée. C'est avec joie que les Suisses et les Suissesses du pays et de l'étranger ont déjà déposé la somme de 10,85 millions de francs sur l'autel de la patrie. Chers frères lointains, sur cette somme, vous avez, à vous seuls, versé plus d'un million (en nature et en espèce) Au nom de tous les soldats et de leurs familles qui ont bénéficié de cette aide, le Don National Suisse vous remercie de ce témoignage d'affection et de fidélité envers votre pays d'origine.

Depuis le début de la mobilisation, de 1939 jusqu'à fin 1941, les oeuvres sociales de l'armée ont dépensé la somme de 9 millions en chiffres ronds affectée à des buts de secours. En outre, une somme de 2,3 millions de francs en chiffres ronds a été versée à la Croix-Rouge pour l'accomplissement de sa tâche. Le bénéfice moral inhérent à cette activité est la paix intérieure du pays qui nous unit tous plus étroitement et nous arme pour l'avenir. Il est donc dans l'intérêt même de la Suisse que les Œuvres sociales de l'armée puissent poursuivre leur activité bienfaisante. Aussi les organes responsables du Don National Suisse ont-ils décidé de se procurer les moyens financiers indispensables en organisant au début de cette année, comme en 1940, une deuxième et vaste collecte qui sera entreprise dans toute la Suisse. En février, les aides bénévoles des Œuvres sociales de l'armée iront de maison en maison recueillir les dons que les citoyens et citoyennes de toutes les classes sociales de la population auront tenu à préparer d'avance. En mai, à l'occasion des journées de l'armée du Don National Suisse aura lieu une vente d'insignes en bois, oeuvre des sculpteurs de Brienz. Grâce à cette commande d'insignes, environ 300 petits paysans de l'Oberland ont pu obtenir du travail rétribué pendant les durs mois d'hiver.

Chers Confédérés,

Par notre deuxième action, nous aimerions atteindre tous les Suisses, ceux qui se trouvent au pays et ceux qui résident à l'étranger. Si la distance nous sépare, une même pensée, un même désir nous rapprochent: Nous voulons une Suisse libre et unie.

La joie que nous éprouvons à donner resserre encore ce lien, et, en campagne, nos soldats y voient le vivant témoignage de l'amour que vous portez à votre patrie.

Nous nous permettons de vous suggérer l'organisation au sein des sociétés suisses, d'une collecte dont le montant pourrait être versé comptant, selon les prescriptions sur les devises au compte de chèques postaux du Don National Suisse, Berne, III/3519.

Chers Compatriotes, dans la ferme conviction que vous ne nous refuserez pas votre appui, nous vous disons: Merci et que Dieu vous le rende !

Avec nos salutations patriotiques
DON NATIONAL SUISSE
pour nos soldats et leurs familles
Le chef d'assistance de l'Armée :
Col. FELDMANN.

La Compagnie d'Assurances sur la Vie
UNION GENEVE
vous informe que dans son assemblée générale ordinaire du 20 Juin 1941 il a été décidé de remplacer son nom actuel par celui de «HELVETIA-VIE». La nouvelle raison sociale sera désormais:
HELVETIA-VIE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
Ce changement a été publié au «Journal Officiel» d'Egypte du 28/5/1942.
R. SEIDL, Agent Général
27, rue Chérif Pacha.
Alexandrie.
Direction pour l'Orient
39, rue Kasr-el-Nil
Le Caire.

Parmi nos Sociétés...

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Aux membres de l'Ecole Suisse d'Alexandrie

Alexandrie, le 13 Juin 1942

Chers Compatriotes,

J'ai l'avantage de vous informer qu'à la suite de démarches faites à Berne, la Société de Radiodiffusion Suisse a bien voulu consacrer deux émissions du mardi soir à la jeunesse suisse.

Les programmes seront les suivants:

MARDI 16 Juin 1942, 20 h. 45 — 22 h. 00 heure locales; longueur d'ondes 26,31 m.

Emission scolaire romande: «LA LUTTE POUR NOS LIBERTES»;

MARDI 23 Juin 1942, même heure et longueur d'ondes:
Emission scolaire alémanique: «EUSI BERGE».

En vous souhaitant bonne réception de ces auditions, je vous présente, chers compatriotes, mes salutations les meilleures.

C.L. BURCKHARDT
Président du Comité de
l'Ecole Suisse d'Alexandrie

Eclaireurs Suisses d'Alexandrie

Troupe Pestalozzi

La Délégation du C.I.C.R. pour le Proche-Orient a accepté l'offre que la Troupe lui avait faite en Janvier 1942: collaborer, elle aussi, dans la mesure de ses moyens, à l'œuvre suisse INTER ARMA CARITAS.

La Délégation a besoin de jeux de cartes, de jeux d'échecs et de jeux de dames pour les nombreux prisonniers de guerre se trouvant dans les camps du Proche-Orient. Elle a demandé aux Eclaireurs Suisses d'Alexandrie de lui en fournir.

C'est pourquoi chaque famille suisse recevra, à partir de la semaine prochaine et avant le 10 juillet, la visite de deux Eclaireurs qui viendront recueillir les dons que vous aurez bien voulu préparer à leur intention.

Tout jeu de cartes, d'échecs ou de dames, même incomplet, sera accepté, les Eclaireurs se chargeant de les compléter les uns avec les autres.

Le C.T. Troupe Pestalozzi
TAMANOIR

SOCIÉTÉ "HELVETIA"

Ouvroir des Dames Suisses

Nous avons l'avantage d'informer les membres de l'Helvétia que les réunions du lundi continueront pendant tout l'été. Elles auront lieu :

en JUIN: chez Madame R. L. Delaquis, 19, rue El Wazir Saleh, Fleming de 4 à 6 heures.

en JUILLET: chez Madame C. L. Burckhardt, 24 rue Bolbitine, Camp de César, de 4 à 6 heures.

LE COMITE

Société Suisse de Secours d'Alexandrie

Comité d'Action PRO C.I.C.R., GENEVE

Nous venons de recevoir la suivante lettre que nous nous empressons de publier à l'intention des souscripteurs à notre collecte au profit de l'œuvre de Genève.

LETTRE DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Agence Centrale des Prisonniers de Guerre.

Genève, 9 Avril 1942
Palais du Conseil-Général

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'intermédiaire de notre Délégation au Caire le geste magnifique de la Colonie Suisse d'Alexandrie, mettant à la disposition du Comité International de la Croix-Rouge une contribution mensuelle de L.E. 250.

Permettez-nous de vous exprimer nos plus vifs remerciements pour cet effort admirable. Une telle preuve d'intérêts pour notre œuvre représente pour nous non seulement une aide matérielle fort appréciée, mais encore un précieux encouragement moral pour la poursuite de notre tâche.

Nous vous prions de bien vouloir être notre interprète auprès de nos compatriotes d'Alexandrie pour leur dire combien nous sommes touchés de leur générosité, et vous présentons, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments de haute considération.

Monsieur le Président *(sig.) Max Huber,*
de la Colonie Suisse *Président.*
ALEXANDRIE

TENNIS

RESULTAT DU TOURNOI HANDICAP

Le Tournoi de Tennis Open Handicap s'est clôturé la semaine dernière: En simple C. Ott (+15/3) après avoir battu M. Seidl (+5/6) par 3/6 8/6 6/2 rencontrait en finale R. Eiche (—40) qui avait défait R. Montant (—15.5) par 1/6 11/9 10/8.

Le match fut gagné par R. Eiche 6/0 4/6 6/3 Vainqueur du simple.

WICHSER - JOSS (scr.) gagnants du double Messieurs en éliminant en finale Widmer - M. Seidl (+3/6) par 6/4 6/4.

Le Mixte revient à Widmer - Mlle Widmer (+15) qui battent en finale Frauenfèlder - Mme C. Grand (—4/6) par 7/5 6/1.

KHALIL CUP

Notre professionnel de tennis Ibrahim Khalil a offert une coupe qui sera disputée entre 5 Clubs privés: «La Municipality Club» «The Officers' City Police» «The Officers' Team R.A.F.» «Airmen Tennis Club R.A.F.» «La S.S.A.».

Dimanche 7 Juin nos tennisseurs étaient invités quelque part en Egypte pour disputer la première manche contre «The Officers» Team R.A.F.» qui fut gagnée par nos joueurs par 4 victoires contre 3. Les parties furent très disputées particulièrement le double Wichser-Joss (les vainqueurs du double handicap) qui nous ont prouvé une fois de plus qu'avce leur calme exemplaire on arrive à triompher malgré les plus grandes difficultés.

Durant le thé qui fut servi aux joueurs et spectateurs et pendant près d'une heure nous avons suivi avec émotion toutes les péripéties de ce 3ème set qui devait décider le sort des vainqueurs. Signalons qu'à un moment donné ils avaient la balle du match à 6/5 mais notre ami Joss pour ne pas perdre l'habitude de ses matchs marathon envoyait un joli smath dans le filet au grand désespoir de son partenaire qui voyait disparaitre les bons gâteaux au fur et à mesure que les games s'accumulaient.

Ce n'est qu'après le coucher du soleil que nous quittions le Mess des Officiers de la R.A.F. en leur donnant rendez-vous sur les courts du Cercle Suisse dimanche prochain 20 juin pour la revanche.

Nous remercions les Officiers de la R.A.F. pour la charmante après midi passée chez eux et merci au donateur de la coupe.

Résultats techniques

Frauenfelder bat S/L Chrismas 6/2 6/3
P O Plummer bat. Wichser 4/6 6/3 6/2.
E. Lambling bat. F/L Heyelwood 3/6 6/3 6/1.
S.L. Abbey bat. E. Widmer 11/9 6/4
Eiche - Frauenfelder battent S/L Chrismas — W/C Collims 6/2 6/0.
W/C McClosky — S/L Abbey battent Widmer — M. Seidl 5/7 6/1 6/1.
Wichser — Joss batteint F/L Heyelwood — S/L Vaughan 3/6 6/3 15/13.

Services Divins

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
14, Rue de la Poste
(Tél. 24249).

DIMANCHE 21 JUIN
10 h. 15 a.m. Culte en allemand.

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad 1er

DIMANCHE 21 JUIN
9 h. Monatlicher Gottesdienst in deutscher Sprache.
10 h. Culte: «DECOUVERTES».
Adresse de M. le Pasteur Ecuyer: 30, Rue Madabegh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Demandes d'admission de:

M. Hans R. Jœger-Utinger et Mme
Origine: Soleure.

REMERCIEMENTS

M. et Mme J.O. Koblet profondément touchés par la sympathie qui leur a été témoignée à l'occasion du décès de leur fille Hedwige, présentent l'expression de leur gratitude à toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil cruel.

DONATIONS

Dans versés en faveur du «Fonds Jacot» de l'Ecole Suisse d'Alexandrie à la mémoire de Mlle Hedwige Koblet.
M. et Mme J. O. Koblet P.T. 1000
M. et Mme P. Reinhart » 500
en faveur de la «Société Suisse de Secours» d'Alexandrie:
M. et Mme J.O. Koblet P.T. 500
en faveur de la «Société Helvétia»:
M. et Mme J.O. Koblet P.T. 500
en faveur du «Journal Suisse d'Egypte»
M. et Mme J.O. Koblet P.T. 300
Nos meilleurs remerciements aux généreux donateurs.

LES MISSIONS DES DELEGUES DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE AU CAIRE

Le Dr. P. Descoeudres, délégué du Comité International de la Croix-Rouge pour le Proche-Orient, est rentré au Caire après une mission de trois semaines en Somalie britannique.

A Berbera, il assista à l'embarquement, à bord de quatre paquebots italiens, de plusieurs milliers de civils italiens, en majeure partie des femmes et des enfants évacués d'Ethiopie.

D'autre part, en collaboration avec M. C.E. Thiébaud, délégué temporaire du C.I.C.R. en Afrique Orientale, il fit débarquer de ces bateaux environ 4.000 caisses de vivres, médicaments, vêtements et tabac envoyés par le gouvernement italien à la population civile et aux prisonniers de guerre italiens se trouvant en Erythrée, Somalie et Ethiopie. Les délégués du C.I.C.R. prirent à leur charge cette grande quantité de marchandises et M. Thiébaud en achèvera la distribution avec l'aide de représentants locaux des sections de la Croix-Rouge italienne, au cours de ces prochaines semaines.

PETITES ANNONCES

GRANDE CHAMBRE à 2 lits avec balcon à louer à Heliopolis, chez dame suisse pour un couple ou 2 dames. Rue Fawzie el Motei No. 10, près du Terminus du Métro.

Adresser offres au «Journal Suisse», 22, rue Kasr el Nil, Le Caire.

* * *

ON DEMANDE gouvernante expérimentée pour fillette de 5 ans et garçon de 8 ans de préférence Anglaise ou Suissesse ayant de bonnes references.
Ecrire «Gouvernante»: B.P. 279, Alexandrie.

LANGUES
FRANÇAIS
ANGLAIS
ARABE
ALLEMAND
ITALIEN
ECOLES FAX VIVANTES
ALEXANDRIE 30, Bd SAAD ZAGHLOUL
LE CAIRE 1, RUE FOUAD 1er
HELIOPOLIS 10, BOULEVARD ABBAS
PREPARATION AUX EXAMENS
STENO PITMAN - DUPLOYÉ
DACTYLO
COMMERCE
COMPTABILITE

Capital et réserves : 220 millions de francs suisses

«La Genevoise» a investi en **Egypte plus que 100 0/0** des réserves des assurances contractées dans ce pays.
De plus, la fortune libre de la Compagnie placée en Suisse, constitue une garantie supplémentaire pour tous ses assurés.

PARTIS POLITIQUES ET COMMUNAUTE NATIONALE

(Suite de la 1ère page).

Cela n'est-il pas inévitable? Ne sait-on pas que même dans les sociétés anonymes de quelque importance, l'assemblée générale des actionnaires n'est rien et que le conseil d'administration lui-même est souvent peu de chose? C'est nécessairement à des organes, que l'actionnaire ignore et que le conseil ne peut contrôler de près, que revient tout le pouvoir et qu'incombe toute la responsabilité. Or si, à force d'étendre les compétences et de multiplier les interventions économiques de l'Etat, on en vient à en faire un organisme infiniment plus vaste, plus complexe et plus puissant que la plus considérable des entreprises privées, qu'en adviendra-t-il de son administration? N'est-il pas évident que le peuple ne sera plus rien, que ses mandataires parlementaires seront fort peu de chose et que son gouvernement même sera de plus en plus impuissant? Le pouvoir réel ne reviendra-t-il pas fatalement à des fonctionnaires, dont l'action échappera d'autant plus sûrement au contrôle des organes politiques ,qu'elle échappera même à leur entendement?

Ne sommes-nous pas, aujourd'hui déjà, dangereusement près d'un pareil état de choses? Si l'on en doute, qu'on ait donc l'indiscrétion ou la témérité d'interroger l'un ou l'autre de nos députés — je n'ose pas dire de nos gouvernants. Qu'on leur demande de bien vouloir expliquer le fonctionnement des divers mécanismes infiniment délicats et complexes que met en oeuvre notre politique économique. Qu'il s'agisse de l'interdépendance des divers prix agricoles, de l'organisation des grands «holding» industriels, de l'origine, de l'activité et des conséquences des divers accords de compensation et de «clearing», ainsi que de leurs répercussions sur la politique monétaire et sur notre niveau de prix!

Que fera-t-il, cet homme politique, invité à vous éclairer sur toutes ces matières qui, dans leur technicité, lui échappent fatalement? S'il est impatient, il vous enverra promener. S'il vous estime susceptible de vous en contenter, il vous abreuvera de généralités. Mais s'il vous juge digne d'être éclairé, il vous donnera un mot d'introduction pour l'un des fonctionnaires compétents.

William E. Rappard.

Le coin de l'éclaireuse suisse

ECLAIREUSES SUISSES DU CAIRE

Il n'y aura pas de réunion ce Samedi, 20 Juin 1942 pour cause imprévue, et la prochaine séance aura lieu la semaine suivante, le 27 Juin à Maadi chez Martre. Une promenade en bicyclette fera probablement partie de notre programme.

Martre.

Par ci, par là

SOUVENIRS DE ZURICH EN 1939

Quel excellent réconfort que de revivre pendant deux heures le magnifique spectacle que nous a offert Zurich d'avant guerre, lors de la grandiose et inoubliable Fête des costumes suisses, et alors que l'Exposition nationale battait son plein.

C'est à cette belle évocation que le groupe «Ceux de Genève», section de la Fédération des costumes suisses, avait convié ses membres, leur familles et leurs amis, en son local de la Société Militaire. La salle était trop petite pour contenir la foule qui s'y pressait, mais nul ne fut déçu. M. Paul Brugnion, de Lausanne, avait apporté plus de 200 superbes clichés en couleurs, tous plus ravissants les uns que les autres, lesquels furent projetés par M. Robert Fehlmann et commentés par Mlle Yvonne Dutoit, ancienne présidente du «Narcisse» de Montreux et membre d'honneur de «Ceux de Genève». Quelle variété, quelle richesse et quelles couleurs dans ces costumes de nos confédérés de tous les cantons ! On ne put se lasser d'admirer les robes rouge-orangé aux corsages de velours brodés de fleurs de la Haute-Engadine, les coiffes légères et transparentes des berlinoises, celles luxueuses (or ou argent) des St-Galloises qui se transmettent dans les familles et dont la valeur monte jusqu'à près de onze cents francs. Les valaisannes se reconnaissaient à leur chapeau bien pittoresque pour Evolène, si haut pour Brigue, tandis que les «Dames de Sion» portent les grands rubans de soie claire. Connaissez-vous le délicieux petit Lizon de Fribourg ? et le simple mais seyant costume de travail du Weinthal zuricois ? Dans nos cantons primitifs, les jolies coiffes blanches de Schwyz semblent des papillons blancs et les grandes épingles de filigranes ouvragés sont la marque de Nidwald: on note agréablement la différence entre les jeunes filles et les dames mariées ; Messieurs, attention !

Il faudrait pouvoir tout décrire, mais bornons nous à dire que ce fut un enchantement pour les yeux et le souvenir.

Pendant l'entr'acte, le choeur de «Ceux de Genève» exécuta quelques beaux chants suisses d'autrefois sous la direction de M. le prof. Alex. Kunz, qui, en solo, donna encore quelques production variées à la plus grande joie de l'auditoire. Dr. H. A.

FRED STABILE, SON & Co.
Importateurs: charbon de terre.
Exportateurs : graine de coton.
Agents Maritimes.
Agents d'Assurance, Compagnies:
The PHOENIX ASSURANCE COY. Ltd. of London (Incendie),
NATIONAL INSURANCE Co of Egypt (Vie et Automobiles).
BUREAU: 14 Rue Port Est.
B.P. 1532. Rég. Comm. 22144.
Téléphones: 28755 et 22295.

THE KING GEORGE
Cigarettes Manufactory
Specially hand made
sold by
GEORGE KYRIACOU
4, Boulevard de Ramleh
ALEXANDRIA-Egypt

Macdonald's

Special Soda Water
Makes a Good
Drink Taste Better
MACDONALD'S MINERAL WATERS
3, Sharia Cattaoui, Tel. 59270, CAIRO.

Préservez votre santé en buvant
Les Eaux Gaseuses
N. SPATHIS
Marque déposée
La boisson saine et rafraichissante par excellence

AUTOMOBILES
PEUGEOT - NASH
Voitures Neuves
et d'occasion
Bicyclettes Raleigh
Rudge - Hercules
Facilités de paiement
G. PAVID & Co
Rue Elfy Bey
Le Caire. — R.C. 1382

ÉLECTRICITÉ
LUIGI MASCHIO
13, Rue Sélim Kaptan — Tél. 27872
ALEXANDRIE-Egypte
Tous genres d'applications.
Canalisations électriques pour force et éclairage.
Sonneries. Microphones.
Réparations de dinamos, etc.
Bonnes références

CHRISTO CASSIMIS

LES CIGARETTES
DES
BONS FUMEURS
R.C. Alex. No. 18143

BANQUE OTTOMANE
FONDÉE EN 1863
CAPITAL ... ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... ... Lstg. 5.000.000
RESERVES . ... Lstg. 1.250.000
LONDRES MANCHESTER ISTANBUL
AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA—MINIEH — PORT-SAID — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK.
Agences dans toutes les Principales villes de:
TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN
PALESTINE — TRANSJORDANIE.
La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.
R.C. Alexandrie 143

POUDRE SUISSE
née en 1909
Saison 1er Août au 31 Juillet
et durant toute l'année
Beauté et santé de la Peau
Weiser Chemical Laboratory.
Weiser's Pharmacy: 12, Avenue Fouad 1er, Le Caire.
et toutes pharmacies et drogueries importantes de l'Egypte.

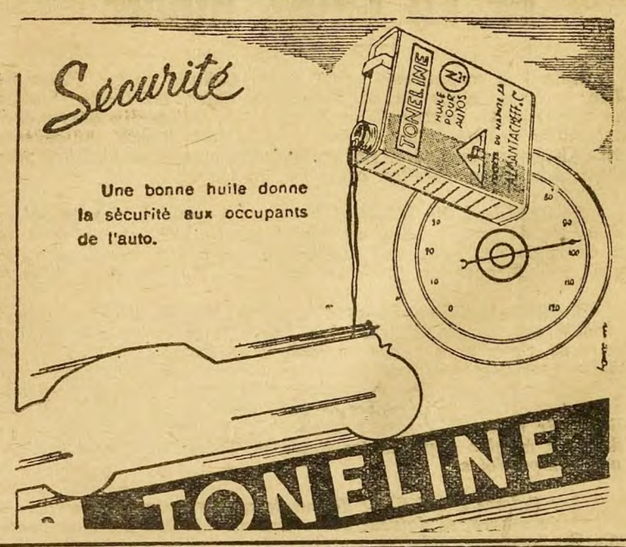

DISQUES-GRAMOS-RADIOS

chez: **VOGEL & Co.**
LE CAIRE :
16, Sh. Adly Pacha
ALEXANDRIE :
28, Rue Chérif Pacha

Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz
CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200
1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P.T. 90
CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730
1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55
LEBON & Cie.
Rue Sidi Metwalli No. 14 — ALEXANDRIE

CARLTON
Genevoise Building
The most up-to-date residential hotel in Cairo (Sh. Fouad 1er).
Every room with :
Exterior aspect, private bath or shower; and telephone.
Central Heating — Two Lifts — Bar — Restaurant
Service Flats on Special Terms
English Management. Tel. 46231-2

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)
LONDON Offices:
29, Gracechurch Street, E.C. 3., Circus Place, London Wall, E.C. 2.
Oceanic House, 1, Cockspur Street, SW. 1.
CAPITAL SUBSCRIBED £6,975,500 — Capital Paid Up £4,975,500
Reserve Fund £ 2,600,000
C. R. Alexandria No. 92
OVER 500 BRANCHES (
Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.
HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.
BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.
The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

BAR EUGÈNE
43, Rue Madabegh
Tél. 6040
Gérant: PIERRE CABRI
Rendez-vous des Suisses
Consommation de 1er choix
Accueil cordial

IMPRIMERIE WAHBA
31, Rue Fouad 1er, 31
LE CAIRE
Tél. 57159. R.C. 23700
TOUTES SORTES D'IMPRIMES — REGISTRES — ENVELOPPES. — PAPETERIE RELIURE

MONTRES
DE QUALITE
chez
O. DUSONCHET & FILS
2, Av. Fouad 1er, LE CAIRE
Maison suisse fondée en 1896

FAITES votre CURE de PRINTEMPS
avec le
Yoghourt GROPPI
préparé avec des bactéries bulgares, régulièrement renouvelées
le bol à P.T. 1 ½ Livraison à domicile
R.C. Caire No. 166.

Banque Belge et Internationale en Egypte
Société Anonyme Egyptienne
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929
R.C. Caire No 39 — R.C. Alex. No 692
Capital souscrit... ... ... L.E. 1.000.000
Capital versé... ... ... L.E. 500.000
Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil
Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul
« Traite toutes opérations de Banque »

DEWAR'S WHISKY

LA CIBA MET A VOTRE DISPOSITION:
• Pour la laine
Colorants Néolanes et Acides
• Pour le Coton et la Viscose
Colorants à la Cuve et Cibagènes
Chlorantines lumière et directs
• Pour la rayonne acétate
Colorants Cibacète
• Pour la teinture et le finissage
Sapamine • Albatex • Ultravon • Silvatol
SOCIÉTÉ POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE À BÂLE (SUISSE)
Agence pour l'Égypte et le Sudan: A. Bless & Co., Le Caire, P. O. B. 257
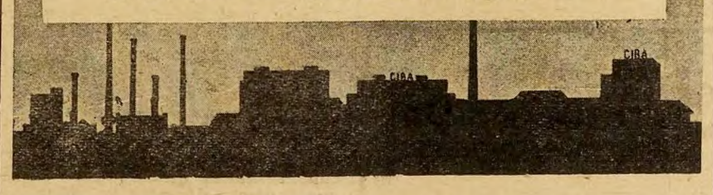

IONIAN BANK LIMITED
Fondée en 1839
Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2
Capital autorisé : £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé : £ 600,000
Fonds de Réserve: £ 75,000
Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
Agences » » Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.
Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE
Toutes opérations de Banque. Caisse d'Epargne.
R. C. No. 874 — Alexandrie.

IMPRIMERIE A. PROCACCIA, 30, Rue Salah El Dine — Tél. 22564

ZENITH
la perfection absolue dans la mesure du temps

Records mondiaux de précision aux concours des grands observatoires astronomiques.